



Européenne Expertise

FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS

13 rue du Général Leclerc
92136 ISSY LES MOULINEAUX

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS
Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90
N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89
E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr
Site internet : www.europeenneexpertise.com

Aux adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Nationale des Chasseurs » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} juillet 2020** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Avec la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, les fédérations des chasseurs se sont vues confier des actions concourant directement à la protection et la reconquête de la biodiversité. Pour financer ces actions, un « fonds biodiversité » a été constitué, alimenté par une éco contribution prélevée par les fédérations des chasseurs, de 5€ sur les permis de chasse validés dans l'année, tandis que l'Etat abonde à hauteur de 10€ par permis de chasse validés dans l'année.
- Application des nouveaux statuts et les modalités d'application des nouveaux textes
- Mise en place de la nouvelle réforme de la chasse concernant la mise en place d'une comptabilité Unique

- contrôle des trois sections analytiques :
 - dégâts
 - gestion
 - écocontribution
- contrôle de l'application de la convention cadre n° OFB .21.1293 relative à la mise en œuvre du soutien financier OFB jusqu'au 30.06.2026.
- contrôle de l'application de la convention n° OFB.2.1722 entre l'Office Français de la biodiversité (OFB) et la FNC vague 2 saison (2021/2022).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

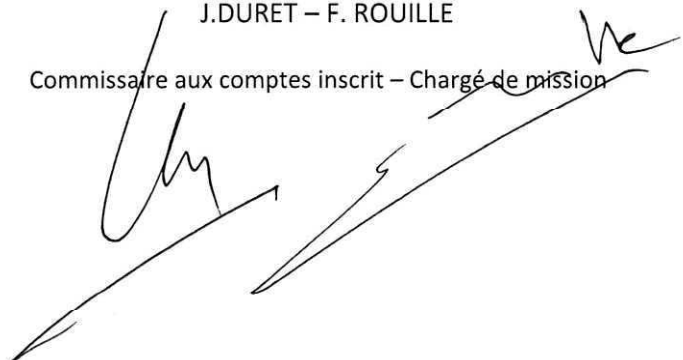
Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris
Le 17 janvier 2022

J.DURET – F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission



Bilan Actif

	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 078 689	3 333 092	1 745 596	2 073 036
Autres immobilisations incorporelles	8 400	8 400		
Immobilisations incorporelles en cours	25 920		25 920	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 376 762	1 942 938	433 824	491 613
Installations techniques, matériel et outillages industriels	48 933	44 982	3 951	5 047
Autres immobilisations corporelles	553 735	328 731	225 003	180 295
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	880 000		880 000	880 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 224		11 224	11 224
	TOTAL I	8 983 662	5 658 144	3 325 518
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	226 648	91 291	135 357	89 764
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	357 968		357 968	401 395
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	13 288 723		13 288 723	8 921 775
Valeurs mobilières de placement	2 353 257	481	2 352 776	2 314 811
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 538 293		16 538 293	11 422 090
Charges constatées d'avance	275 768		275 768	180 054
	TOTAL III	33 040 657	91 772	32 948 885
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecarts de conversion actif				
	VI			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	42 024 319	5 749 915	36 274 404
			26 971 103	

Bilan Passif

	30/06/2021	30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	195 072	195 072
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	7 779 561	6 200 385
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 346 400	1 579 176
Situation nette	9 321 033	7 974 632
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	9 321 033
	II	7 974 632
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 579 633	1 420 085
	TOTAL III	2 579 633
	IV	1 420 085
PROVISIONS		
Provisions pour risques	227 509	3 697
Provisions pour charges	333 938	350 686
	TOTAL IV	561 447
	V	354 383
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	13 491	13 491
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 016 095	876 704
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	769 058	636 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 230	22 529
Autres dettes	16 289 178	11 158 695
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 617 239	4 514 221
	TOTAL V	23 812 291
	VI	17 222 003
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	36 274 404	26 971 103

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	28 305 121	28 629 675
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	77 126	132 896
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	262 434	269 112
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 465 498	6 306 507
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	238 801	26 677
Utilisations des fonds dédiés	7 453	502 544
Autres produits	8 784	832
	TOTAL I	35 868 244
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	58 446	8 355
Variation de stocks	-56 604	66 063
Autres achats et charges externes	8 920 371	4 585 477
Aides financières	19 446 672	18 846 538
Impôts, taxes et versements assimilés	333 398	311 968
Salaires et traitements	2 179 500	1 937 286
Charges sociales	1 137 582	1 009 327
Dotations aux amortissements et dépréciations	862 453	909 212
Dotations aux provisions	223 812	13 902
Reports en fonds dédiés	1 167 001	1 420 085
Autres charges	5 070 237	5 220 790
	TOTAL II	34 329 003
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 539 241
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	56 078	53 658
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 938	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	53 658
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		119
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	96	
	TOTAL IV	119
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	53 539
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 592 780

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	290 459	3 973
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	290 459	3 973
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	14 997	7 793
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	14 997	7 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	275 462	-3 820
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	10 333	9 784
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	40 714 693	35 925 875
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	39 368 293	34 346 699
EXCEDENT OU DEFICIT	1 346 400	1 579 176
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		